

## **PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SUR LA PRÉSENTE PLATEFORME**

Les informations collectées sur la présente plateforme <https://expleo.signalement.net> ne sont destinées qu'au traitement du rapport par Expleo Group S.A.S., en sa qualité de responsable du traitement, et ce conformément à son obligation légale en vertu de la loi dite « Sapin 2 ».

Le traitement des données à caractère personnel collectées à cette occasion sera effectué conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour exercer vos droits, en particulier votre droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ainsi que votre droit à la limitation et d'opposition aux traitements effectués, vous pouvez contacter l'adresse suivante : [dpo@expleogroup.com](mailto:dpo@expleogroup.com).

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données à caractère personnel et vos droits, veuillez consulter la « Procédure d'Alerte d'ExpleoGroup » (« *Whistleblowing Procedure ExpleoGroup-FR* »).

Il est rappelé, à toutes fins pratiques, que toute personne concernée par une alerte (par exemple en qualité de témoin, de victime ou d'auteur présumé) sera informée par le responsable du traitement dans un délai raisonnable qui ne peut excéder un mois suivant la date de l'alerte.

Néanmoins, ces informations seront retardées lorsqu'elles sont susceptibles de compromettre sérieusement l'atteinte des objectifs de l'opération de traitement (par exemple, en cas de risque de destruction des éléments de preuve), auquel cas les informations seront transmises dès que l'alerte aura été écartée.

En tout état de cause, ces informations ne contiendront aucun renseignement relatif à l'identité de la personne auteur de l'alerte ou à celle de tiers.

Lorsqu'une sanction disciplinaire ou une procédure judiciaire est initiée à la suite de l'alerte contre la personne concernée, celle-ci peut obtenir la communication de telles données conformément à la réglementation applicable, notamment pour exercer ses droits de défense.